



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 22 décembre à 19 h et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Michel Harrisson	Monsieur Guy Pelletier	Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault	Monsieur Jean-Guy Périard	Madame Valérie Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus;
5. Acceptation de l'offre de service du cabinet Caza Marceau + Soucy Boudreau avocats;
6. Adoption de la grille des salaires 2014;
7. Nomination d'un membre du conseil pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE);
8. Autorisation de paiement pour des travaux d'entretien du chalet au Lac Croche – Comité loisirs plein air Lac Croche;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.



1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

2. Constatation de l'avis de convocation

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Manon Lanthier signifie qu'un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil tel que requis par la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

2014-12-286

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en ajoutant les points 7, 8 et en retirant le point 5:

7. Nomination d'un membre du conseil pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE);
8. Autorisation de paiement pour des travaux d'entretien du chalet au Lac Croche – Comité loisirs plein air Lac Croche;
5. Acceptation de l'offre de service du cabinet Caza Marceau + Soucy Boudreau avocat;

Adoptée à l'unanimité.

4. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus

La déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des élus est déposée conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule qu'il y a lieu de la déposer, devant le conseil, chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection. Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité.

5. Acceptation de l'offre de service du cabinet Caza Marceau + Soucy Boudreau avocats

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

6. Adoption de la grille des salaires 2014

2014-12-287

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance de la grille des salaires 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte la grille des salaires 2014.

Adoptée à l'unanimité.

7. Nomination d'un membre du conseil pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)

2014-12-288

CONSIDÉRANT la redistribution des comités de travail des membres du conseil par sa résolution no 2014-12-263;

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Thibault a été nommé en remplacement de monsieur Guy Pelletier comme responsable de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement exige que les personnes siégeant au sein de ce comité soient nommées par résolution du conseil municipal;

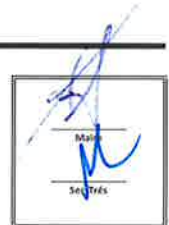
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate madame Diane Thibault à siéger au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement en remplacement de monsieur Guy Pelletier.

Adoptée à l'unanimité.

c.c. CCUE



8. Autorisation de paiement pour des travaux d'entretien du chalet au Lac Croche – Comité loisirs plein air Lac Croche

2014-12-289

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien ont été effectués au chalet du Lac Croche;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux a été de mille trois cent quatre-vingts dollars et soixante-seize cents (1 380,76 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil accepte de verser le montant au Comité loisirs plein air Lac Croche sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 70190 522
« Entretien et réparation chalet».

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finance

9. Période de questions

10. Levée de la séance

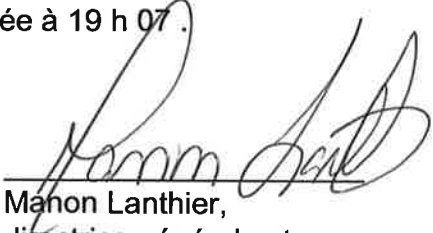
2014-12-290

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 19 h 07 .

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier,
directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.